

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**MÉCÉNATS PATINOIRE 7-8-9
DÉCEMBRE 2019**

Délibération : **12.2019.077**

Transmis en préfecture le :

11 décembre 2019

Séance du : **10 décembre 2019**

Compte-rendu affiché le **11 décembre 2019**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **4 décembre 2019**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Odette BONTOUX,
Guillaume COUALLIER, Michel MONNET,
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian
ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Yves GAVALT,
Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole
CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON,
Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-
Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON,
Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Christophe GODIGNON, Karine GUERIN, François
VURPAS, Marie-Paule GAY, Lucienne DAUTREY,
Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS

Pouvoirs :

Christophe GODIGNON à Pascale ROTIVEL,
Marie-Paule GAY à Serge BALTER, Lucienne
DAUTREY à Bernadette VIVES-MALATRAIT,
Olivier BROSSEAU à Philippe MASSON, Anne-
Marie JANAS à Mohamed GUOUGUENI

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed GUOUGUENI

La Ville de Saint-Genis-Laval attache une importance particulière au développement de l'attractivité du cœur de ville à travers diverses animations. Ces dernières favorisent la réappropriation du cœur de ville par les Saint-Genois.

Par conséquent, au regard des festivités 2018 à l'occasion du week-end du 7 et 8 décembre qui ont connu un vif succès, la Ville souhaite renouveler cette dynamique sur l'ensemble du centre ville.

A ce titre, sont proposées Place Jaboulay, en complément des spectacles lumineux de la soirée du 8 décembre :

1. l'organisation de la troisième édition du marché de Noël, le 8 décembre toute la journée
2. la mise en place d'une patinoire synthétique, présente du 7 au 9 décembre, avec entrée payante (3 euros) qui accueillera de nombreuses animations notamment
 - le passage de la Mascotte « LHC Les Lions » (Patinoire Charlemagne)
 - une séance de dédicace des hockeyeurs lyonnais selon calendrier des matchs

A l'instar de l'édition 2018, il sera proposé à l'ensemble des écoles de la commune, une initiation gratuite d'une heure de sports de glisse, le lundi 9 décembre. Cette animation sera encadrée par un entraîneur diplômé d'État voire de joueurs professionnels du LHC Les lions.

Au regard du rayonnement et du caractère de l'événement, les entreprises et organismes bancaires qui avaient manifesté leur souhait d'apporter leur soutien en 2018 dans le cadre du mécénat, souhaitent renouveler leur partenariat.

Les recettes seront imputées sur le budget 2019.

SOCIÉTÉ	MONTANT ALLOUÉ EN €
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ST GENIS 2	1300
CRÉDIT MUTUEL	1200
STÉPHANE PLAZA IMMOBILIER	500
BOULANGERIE DE GADAGNE	250
Total	3250

Une convention de mécénat est établie, stipulant les obligations des parties (communication, délivrance d'un reçu fiscal notamment).

Considérant l'intérêt d'accepter ces apports qui permettront de financer l'organisation de cette manifestation,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ACCEPTER** les dons qui seront imputés sur le budget Ville 2019, nature 7478, fonction 94
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les conventions de mécénat et tout document afférent.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mohamed GUOUGUENI,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE - Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.